

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE698

présenté par
M. Cellier, rapporteur

ARTICLE 11

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 1° L'article L. 122-3 est ainsi rétabli : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.